



PROCES VERBAL

Assemblée Générale de rentrée

Commission Volley-Ball

Saison 2025 - 2026

Version complétée par les délibérations de la Commission et de la sous-commission jeunes postérieures à l'Assemblée Générale

Mercredi 17 septembre 2025 au Comité FSGT 78

Présents : Les Essarts (M. Naye), Fontenay (H. Colin, H. Héry), Trappes (A. Nolet), Le Mesnil (J. Delplanque), Ponchartrain (O. Charrier), Montigny (J. Etienne), Beynes (B. Rossi, J. Siwick Lecam), Cellois (S. Budet), Chatou (S. Delbos, M. Evrard), Le Perray (A. Sempère), ESA Mureaux (O. Varlet), Feucherolles (J-D. Moreau), Maisons-Laffitte (B. Dannepond), Marly (S. Schmit), Rambouillet (M. Imedni, P. Langrand), Saint-Cyr (L. Hot, T. Scoul), Houilles (C. Brugnon), Viroflay (S. De Heaulme), Carrières (L. Alavin), Chevreuse (J. Fenerol), Vernouillet (K. Papin), Versailles (M. Audenaert, T. Marquis), Bois d'Arcy (D. Waeytens), Meulan (W. Gallet).

Comité FSGT 78 : Sylvie Gallet, Georges Le-Huu-Nho, Patrick Simon

Excusé : Sartrouville

Absents : Deux-Rives, Maurepas

Patrick Simon, Président de la Commission, ouvre la séance à 19h46 et remercie les participants.

Sylvie rappelle aux clubs retardataires que toutes les affiliations ne sont pas faites et que certaines factures n'ont pas été réglées.

Nous remercions tous les correspondants qui ont inscrit leur club et engagé leurs équipes dans les délais impartis. Il y a pas mal de retard pour certains consentements mais c'est logique une première année. Comme vous avez pu vous en apercevoir, nous avons du adapter nos procédures afin de respecter le RGPD. Nous sommes bien conscients de la relative complexité de la chose mais la question du consentement a rendu obligatoire ces procédures. Maintenant que les correspondants et responsables d'équipe sont en règle (ou vont bien finir par le devenir), ils auront accès aux répertoires des compétitions et des clubs qui se trouveront dans l'onglet "Les Clubs" du site de la Commission. Ces répertoires sont invisibles si on ne se connecte pas au site avec son compte Sportrégions.

Il est probable que certaines explications n'étaient pas très claires. Pour rappel, la procédure est la suivante:

- création du compte Sportrégions qui permet d'identifier les personnes qui auront accès aux pages protégées du site de la Commission
- passage en mode contributeur par la Commission (après demande du titulaire du compte) afin de donner accès aux pages privées
- formulaire de consentement pour accepter de communiquer les coordonnées personnelles dans les pages privées.

Les coaches de jeunes, les responsables d'équipes de coupe et de challenge loisir qui sont déjà contributeurs n'ont pas besoin de refaire leur consentement, celui-ci est nominatif. Dorénavant et si tant est que nous conservons le même dispositif, les contributeurs qui seront reconduits la saison prochaine n'auront pas à se réinscrire, ils garderont leur statut tant qu'ils resteront correspondants ou responsables d'équipe.

Afin d'améliorer l'organisation et le déroulement des compétitions jeunes, une sous-commission "jeunes" est en cours de création. Elle sera composée de coaches d'équipes jeunes qui auront pour rôle de définir les règles spécifiques et d'organiser les plateaux. La partie administrative sera gérée par Patrick Simon. Les membres de la cette sous-commission n'ont pas obligation d'être membres de la Commission Volley.

Des clubs FSGT ont été démarchés cet été par un salarié du Comité Départemental FFVB pour qu'ils s'affilient à la FFVB.

Le Comité FSGT78 a communiqué cette information au siège de la FSGT qui a répondu ainsi: *La démarche de la FFVB et les écrits sont contraires aux loyales relations que les fédérations doivent veiller à entretenir entre elles. Nous allons étudier la meilleure forme de traiter ce dossier et je ne manquerai pas de vous tenir informer des suites.*

A ce sujet, il semblerait que, lors d'une réunion CDVB78, un certain nombre de reproches aient été faits par des membres de la FFVB à la Commission Volley FSGT78. N'ayant pas le détail des propos, il nous est difficile d'exercer un droit de réponse. On pourrait comprendre le démarchage des clubs FSGT par le Comité Départemental FFVB qui, manifestement, manque de licenciés. L'argumentaire développé dans les mails envoyées à nos clubs aurait pu être écrit par un étudiant d'école de commerce et ne reflète pas la réalité de la situation. Il est clair que nos deux structures ont des différences fondamentales mais de là à parler de compétitions alternatives lorsqu'on se vante de proposer des formules de 4x4 ou de 6x6 mixte!

La FFVB a des avantages certains par rapport à nous: compétitions loisirs en 6x6, formations d'encadrants, formation et compétitions des jeunes peut être mieux structurées mais elle présente aussi des défauts: lourdeur administrative et efforts budgétaires importants pour les petits clubs.

Bien entendu, nos points forts sont suffisamment forts pour que tant de clubs et d'équipes nous fassent confiance. Ce qui ne veut pas dire pour autant que nous devons nous endormir sur nos lauriers. Un point important qui nous est manifestement reproché est la gestion de nos jeunes. Il est clair que nous pouvons faire des progrès dans ce sens, d'où la création de la sous-commission jeunes qui a été initiée au mois de juin et non sous une quelconque pression récente de la part de la FFVB.

Quoi qu'il en soit, en tant que Président de la Commission Volley FSGT78, je ne vois pas l'intérêt de lancer une polémique, je laisse le dossier aux instances nationales de la FSGT. Pour ma part, je peux tout à fait concevoir que des clubs FSGT soient intéressés à rejoindre la FFVB; il y a tellement de clubs FFVB du département qui sont affiliés à la FSGT.

1. ETAT DES LIEUX DES CLUBS

27 clubs engagés cette saison. Pas d'arrivée, pas de départ. Des clubs de FFVB se sont renseignés pendant les vacances mais n'ont pas donné suite.

Un pointage des équipes par club et par compétition est effectué afin de s'assurer que tout le monde est en phase.

2. ENGAGEMENTS DES EQUIPES – COMPOSITION DES POULES

- **65 équipes masculines** séniors ont été engagées soit 4 de moins que l'an dernier. 6 équipes disparaissent et 2 nouvelles équipes arrivent.
- **22 équipes féminines** séniors ont été engagées, soit 1 de plus que l'an dernier. 2 équipes disparaissent et 3 nouvelles équipes arrivent.

En plus des montées-descentes prévues, quelques mouvements ont lieu :

- Poule M1: RAS. La poule est composée de 10 équipes
- Poule M2: L'équipe de Viroflay 1 ne se réengage pas. Il est donc proposé aux équipes de la poule 3 un repêchage (priorité, dans l'ordre: 3^e P3, 9^e P2, 4^e P3, 10^e P2). L'équipe de Carrières 1 accepte de monter de poule 3. La poule est composée de 10 équipes.
- Poule M3: L'équipe du Perray 3 demande à descendre en poule 4. La nouvelle équipe de Montigny 4 prend sa place. Du fait de la montée de Carrières 1 en poule 2, une place se libère. La procédure de repêchage est reconduite et Maisons-Laffitte 3 accepte de monter de poule 4. La poule 3 est composée de 12 équipes.

- Poule M4: la nouvelle équipe de Feucherolles 2 entre directement. La poule 4 est composée de 11 équipes et peut donc accepter une douzième équipe. Mais comme les poules 5 et 6 sont correctement équilibrées, la Commission ne souhaite pas appliquer de repêchages supplémentaires.
- Poule M5: L'équipe de St Cyr 3 demande à descendre en poule 6 et l'équipe de Rambouillet 5 ne se réengagent pas. La poule 5 reste à 10 équipes.
- Poule M6: les équipes de Houilles 4, Marly 6, Fontenay 3 et Meulan 2 ne se réengagent pas. Il n'y a pas de nouvelles équipes. La poule est composée de 8 équipes.
- Poule F1: L'équipe de Montigny 2 n'a pas de créneau d'entraînement à Montigny. Après accord des deux clubs et de la Commission (cas exceptionnel), l'équipe mute intégralement à Bois d'Arcy. Elle conserve sa place en poule F1 sous le nom de Bois d'Arcy. La poule est composée de 10 équipes.
- Poule F2: Les équipes de Bois d'Arcy et Meulan ne se réengagent pas. 3 nouvelles équipes: Pontchartrain, Chatou 2 et Chatou 3. La poule est composée de 12 équipes.

Une nouvelle équipe peut donc s'engager dans la poule 4 mais avant le 26 septembre afin de ne pas perturber les compétitions.

Championnat Masculin

POULE 1	
1	Le Perray 1
2	Cellois 1
3	Montigny 1
4	Maisons-Laffitte 1
5	Montigny 2
6	Bois d'Arcy
7	Vernouillet 1
8	Versailles
9	Deux-Rives 1
10	Montigny 3

POULE 2	
1	Trappes 1
2	ESA Mureaux
3	Rambouillet 1
4	Le Perray 2
5	Meulan 1
6	Fontenay 1
7	Chatou 1
8	Marly 1
9	Rambouillet 2
10	Carrières 1

POULE 3	
1	Maisons-Laffitte 2
2	Chatou 2
3	Rambouillet 3
4	Saint-Cyr 1
5	Cellois 2
6	Feucherolles 1
7	Carrières 2
8	Vernouillet 2
9	Saint-Cyr 2
10	Marly 2
11	Montigny 4
12	Maisons-Laffitte 3

POULE 4	
1	Marly 3
2	Houilles 1
3	Pontchartrain 1
4	Pontchartrain 2
5	Beynes
6	Houilles 2
7	Chatou 3
8	Trappes 2
9	Chatou 4
10	Le Perray 3
11	Feucherolles 2

POULE 5	
1	Fontenay 2
2	Vernouillet 3
3	Le Mesnil
4	Les Essarts
5	Houilles 3
6	Le Perray 4
7	Maurepas
8	Marly 4
9	Rambouillet 4
10	Viroflay

POULE 6	
1	Le Perray 5
2	Maisons-Laffitte 4
3	Feucherolles 3
4	Deux-Rives 2
5	Trappes 3
6	Pontchartrain 3
7	Marly 5
8	Saint Cyr 3

Championnat Féminin

FEMININES P1	
1	Maisons-Laffitte 1
2	Chevreuse
3	Montigny
4	Houilles 1
5	Chatou 1
6	Rambouillet
7	Bois d'Arcy
8	Houilles 2
9	Beynes
10	Trappes

FEMININES P2	
1	Versailles
2	Marly
3	Vernouillet
4	Maisons-Laffitte 2
5	Saint-Cyr
6	Deux-Rives
7	Le Perray
8	Les Essarts
9	Houilles 3
10	Ponchartrain
11	Chatou 2
12	Chatou 3

3. ORGANISATION DES COMPETITIONS

L'organisation des compétitions sera disponible dans le Règlement Annuel téléchargeable sur le site à la rubrique "La Commission".

1. Championnats Seniors

Les compétitions reprennent le lundi 22 septembre.

Afin de faciliter le démarrage de la saison, le report des rencontres de la première journée sur la deuxième journée est accepté sans nécessité d'en faire la demande à la Commission. Les deux premières rencontres devront être jouées avant les vacances de la Toussaint.

2. Challenge Loisir

Date limite des engagements (sur le site internet via un formulaire spécifique) : vendredi 10 octobre pour un début de saison après les vacances de la Toussaint.

Le challenge sera organisé en fonction du nombre d'équipes engagées. Un premier sondage donne un potentiel compris entre 13 et 16 équipes.

Il est rappelé aux clubs que le challenge loisir a été conçu pour permettre aux sections loisir de rencontrer d'autres équipes afin de "varier les plaisirs". Il ne doit pas être considéré comme un championnat dans lequel la victoire est impérative. C'est d'ailleurs pour cela qu'aucun classement n'est établi. Il est concevable que des joueurs se lancent en loisir avant d'intégrer des équipes de compétition mais leur comportement doit être adapté au niveau de jeu de leurs adversaires.

3. Coupe des Yvelines Seniors

Date limite des engagements (sur le site internet via un formulaire spécifique) : vendredi 7 novembre.

Les tours auront lieu:

- Semaine du 1^{er} au 5 décembre
- Semaine du 9 au 13 mars
- Semaine du 13 au 17 avril
- Semaine du 18 au 22 mai
- Finales dans la semaine du 15 au 19 juin.

Chez les masculins, les équipes de la poule 1 et, éventuellement les meilleures de la poule 2 seront désignées comme têtes de série. Si une équipe évoluant en poule 1 ne correspondant pas à celle du championnat, merci de le préciser lors de l'engagement. Pour rappel, le nombre d'équipes masculines est limité à 3 par club.

4. Coupe des Yvelines Jeunes

L'intégration d'un championnat F18 ne permet pas d'organiser des qualifications pour les finales de coupes jeunes: il n'y a plus de date disponible. Comme les deux dernières saisons, les 4 premiers de chaque championnat seront qualifiés pour les ½ finales et les finales. La date de ces finales sera choisie ultérieurement en fonction des dates des tournois régionaux et nationaux et des épreuves du bac.

5. Championnats Jeunes

Un premier sondage donne un potentiel d'une dizaine d'équipes M18, une huitaine d'équipes M15 et une sixaine d'équipes F18.

Date limite des engagements (sur le site internet via un formulaire spécifique) : vendredi 10 octobre.

Le calendrier prévisionnel a été transmis aux clubs susceptibles d'engager des équipes de jeunes. Il est à construire en fonction des salles disponibles et du nombre d'équipes engagées. Les clubs sont relancés pour fournir leurs dates de plateaux car: pas de gymnase, pas de championnat!

Il est demandé aux clubs de jeunes possédant un gymnase avec gradins de réserver un samedi de juin pour l'organisation des finales de coupe.

Nous remercions les personnes qui ont accepté de participer à la sous-commission jeunes: Kristel de Vernouillet, Hélène et Camille de Fontenay, Marc du Perray, Jean-Denis de Feucherolles, Matthieu de Chatou et Romain de Beynes. La sous-Commission va se réunir en distanciel pour établir les modalités des compétitions jeunes.

4. MISE A JOUR DES REGLEMENTS

Un certain nombre de points ont été abordés lors de l'AG de juin dernier. La Commission s'est donné le temps de formuler les modifications des règlements pour les proposer à cette AG. Les règles spécifiques aux compétitions jeunes seront traitées par la sous-commission jeunes. Les nouveautés sont soulignées

REGLEMENT ADMINISTRATIF

- Mutations: Dans toutes les compétitions, sauf cas exceptionnel validé par la Commission, une équipe ne peut inscrire plus de trois joueurs mutés sur la feuille de match.
- Brûlages:
 - La composition des équipes engagées en Coupe peut être différente de celle des équipes engagées en Championnat. Toutefois, en cas d'équipes multiples engagées en Coupe, aucun mouvement de joueur ne sera autorisé entre les équipes pour les différents tours de Coupe, même en cas d'élimination prématurée. Exception pour les finales en cas de sous-effectif (3 joueurs ou moins de l'équipe qualifiée) et uniquement si le(s) joueur(s) complémentaire(s) proviennent d'une équipe moins bien classée en Coupe.
 - Un joueur ne pourra participer aux coupes jeunes, qu'à condition d'avoir participé à au-moins deux journées de championnat de sa catégorie.
- Participation aux compétitions régionales et fédérales:
 - Pour être autorisés à participer aux compétitions seniors, les équipes devront être inscrites dans les championnats FSGT78 ou avoir participé à au moins deux tours de coupe FSGT 78.
 - Pour être autorisés à participer aux compétitions jeunes, chaque joueur devra avoir participé à au moins deux journées de championnat FSGT 78.
- Reports de match:
 - Les reports de matchs ne concernent que les rencontres programmées qui ne peuvent avoir lieu dans le créneau prévu pour la journée concernée. Les équipes peuvent toutefois jouer leur rencontre avant le créneau prévu sans avoir à en demander l'autorisation à la Commission.

- Une seule demande de report sera autorisée par équipe sur l'ensemble de la saison de championnat. Au-delà du premier report, l'équipe qui aura formulé la demande prendra le risque de s'exposer à des sanctions décidées par la Commission en fonction des circonstances.
- Créneaux horaires: Sauf accord préalable des équipes à chaque début de set, les temps-morts et/ou changements de joueurs ne peuvent être interdits.
- Rédaction et tenue de la feuille de match:
 - Avant la rencontre, les capitaines doivent noter toutes observations concernant les licences, référents loisirs, etc.
 - Tous les joueurs participant à la rencontre doivent être inscrits sur la feuille de match avant le début de celle-ci.
 - Si un joueur ne s'est pas présenté, son nom et son numéro de licence devront être rayés après la rencontre.
 - Si un joueur arrive après le début de la rencontre, sa licence devra être vérifiée avant son entrée en jeu.

REGLEMENT SPORTIF ANNUEL

- Les remplacements de joueurs sont limités à 4 par set quel que soit le poste. En cas de blessure, le remplacement du joueur blessé n'est pas comptabilisé dans cette limite.
- Toute balle touchant une structure fixe de la salle (murs, plafonds, paniers de basket, etc.) sera considérée faute. Une tolérance est acceptée pour les balles touchant les câbles de fixation des paniers de basket : dans ce cas, la balle sera à rejouer même si la balle touche par la suite une structure fixe (y compris un panier de basket).

5. ELECTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION

Kevin Couroux démissionne de la Commission par manque de disponibilité. Sébastien Delbos se propose pour reprendre la gestion du challenge loisir.

Patrick Simon avait annoncé la saison dernière son intention de démissionner de la présidence de la Commission tout en y restant pour gérer l'administration. Il s'avère que la rentrée étant mouvementée, il préfère, si les clubs lui font toujours confiance, rester à son poste en attendant un futur remplaçant.

Pas de nouvelles candidatures à la Commission.

Il est dommage que la Commission ne se renforce pas car, avec un effectif plus étoffé, elle pourrait être en mesure de développer des activités supplémentaires en communication ou formation d'entraîneurs par exemple.

Organisation de la Commission:

Patrick Simon: Président, organisation des compétitions jeunes

David Waeytens: Président de la Commission Sportive, Gestion technique des compétitions,

Christine Brugnon: Responsable des coupes séniors

Michel Naye: Responsable des championnats masculins, Contrôle des licences coupes masculines et challenge loisir

Sébastien Delbos: Responsable des championnats féminins et du Challenge loisir

6. QUESTIONS DIVERSES

Autrefois, l'assemblée Générale de rentrée avait lieu un lundi puis, plus récemment, un mercredi. Afin de donner plus de temps aux clubs pour mettre en place leurs équipes et finaliser leur engagement, il est retenu que cette réunion sera décalée au premier lundi de la première journée de championnat seniors, ce qui cette saison aurait été le lundi 22 septembre). Ceci ne perturberait pas trop l'organisation des compétitions car très peu de rencontres se déroulent dans la première semaine de la première journée. Il restera donc 3 semaines avant les vacances de la Toussaint pour jouer les deux premiers matches.

Des clubs seraient intéressés par reprendre les formations d'entraîneur. Le Comité va se rapprocher de la Ligue pour étudier la question.

Des clubs ont des terrains non tracés, principalement du fait des mairies qui refusent ce traçage. L'option scotch de peintre est intéressante mais parfois inapplicable. Une autre solution consiste à utiliser des bandes de caoutchouc. Dans le cas où le traçage est impossible, il n'est pas question de déclarer forfait l'équipe recevant qui subit les mêmes désagréments que son adversaire. Un effort de fair-play est demandé en remettant toute balle litigieuse.

La question du changement de sexe a été abordée dans les équipes mixtes. C'est la licence qui définira le sexe du joueur ou de la joueuse.

Le président clôt la séance à 21h50 en souhaitant à tous une excellente saison.

7. POINTS POSTERIEURS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Avenir du championnat féminin

Lors de l'Assemblée Générale de rentrée a été évoqué l'avenir du championnat féminin dans le cas où le nombre d'équipes inscrites continuerait d'augmenter. Cette saison, 22 équipes sont inscrites et rien ne permet de penser que ce nombre ne va pas augmenter à l'avenir. Il était donc nécessaire de réfléchir à l'organisation de ce championnat afin de maintenir des critères sportifs (montées-descentes) et organisationnels (nombre de matchs dans la saison) viables.

La Commission s'est réunie, a débattu et a retenu le format suivant:

- Tant que le nombre d'équipes inscrites est supérieur ou égal à 18, la poule 1 reste à 10 équipes.
- Dans le cas où le nombre d'équipes engagées serait inférieur à 18, un réaménagement du nombre d'équipes par poule pourrait être envisagé.
- Si le nombre d'équipes engagées en poule 2 est compris entre 8 et 14 inclus, cette poule sera unique.
- Le nombre de montées-descentes reste fixé à 2 entre la poule 1 et la poule 2.
- Dans le cas où plus de 14 équipes seraient engagées en poule 2, il sera créé une poule 3 selon le principe suivant: chaque poule comprendra la moitié (approximativement) des équipes et leur répartition s'effectuera selon le classement de la saison précédente. Par exemple, en cas de 16 équipes engagées, la poule 2 sera composée des 2 équipes rétrogradées de poule 1 et des équipes classées aux places 3 à 8 de la poule 2 de la saison précédente (les équipes classées 1 et 2 montant en poule 1). Les autres équipes composeront la poule 3.
- Le nombre de montées-descentes entre la poule 2 et la poule 3 sera défini en fonction du nombre d'équipes engagées.

Règlements spécifiques jeunes

La sous-commission Jeunes s'est réunie après l'Assemblée Générale et a débattu de l'amélioration de l'organisation des compétitions jeunes. Les points suivants ont été actés:

- Le brûlage appliqué aux seniors l'est dorénavant aux équipes jeunes. Les effectifs pourront être modifiés entre la première et la deuxième journée mais devront ensuite être fixés jusqu'à la fin de la saison.
- Les équipes qualifiées pour les ½ finales de coupe devront correspondre aux équipes de championnat.
- Lors d'une journée de compétition, un joueur d'une équipe d'un autre club présente pourra être prêté à une équipe incomplète. Ce joueur pourra être différent à chaque rencontre.

Arbitrage et encadrement:

Les clubs s'engagent, dans la mesure du possible, à fournir un encadrant majeur pour chaque équipe de jeunes à chaque journée de compétition. Cet encadrement a pour but:

- D'assurer le coaching des équipes
- D'assister les jeunes lorsqu'ils ont la responsabilité de l'arbitrage d'une rencontre

Dans la mesure du possible, tous les encadrants doivent être volleyeurs ou au moins connaître les règles de base de l'arbitrage.

Chaque club devra avoir, lors d'une journée de compétition, au moins un coach référent qui puisse assister les coachs bénévoles (parents par exemple).

Afin de former le plus rapidement possibles les jeunes à l'arbitrage, la Commission leur fournira une documentation et chaque club devra consacrer une partie de la séance d'entraînement à cette formation.